



BROCHURE ENTREPRISES

As'Com Sud-Ouest

20 place Prax Paris – 82000 MONTAUBAN

05 63 91 20 77

contact@ascom-sudouest.com

www.groupe-ascom.com

As'Com Ingénierie

28 rue de la croix rouge – 87000 LIMOGES

05 55 05 95 06

contact@portage-ascom.fr

www.groupe-ascom.com

1. PRESENTATION

AS'COM est une société implantée en LIMOUSIN et MIDI-PYRENEES qui pratique l'activité de portage salarial dans la France entière, ainsi qu'à l'international.

Son savoir-faire en matière de gestion des compétences, vous assurera de vous entourer de consultants aux compétences techniques pointues qu'ils mettront au service de vos projets.

Sur ces bases, AS'COM s'affirme de plus en plus comme étant la solution d'avenir pour celles et ceux qui recherchent la flexibilité tout en conservant l'assurance de la qualité du travail fourni.

2. FONCTIONNEMENT

Pour faire appel aux services de nos consultants la démarche est simple et rapide.

4 étapes :

- 1) Expression de vos **besoins** et négociation des modalités de la mission avec le consultant.
- 2) Signature du **contrat de prestation** qui formalise les engagements respectifs.
- 3) Réalisation de la **mission** par le salarié d'AS'COM.
- 4) **Paiement** de la facture établie sur la base d'un relevé qui nous est transmis par le consultant à la fin de chaque mission ou mensuellement.

Cette relation tripartite vous permet d'externaliser la gestion de certaines tâches ponctuelles, occasionnelles ou dont vous ne disposeriez pas des compétences nécessaires.

AS'COM assure au consultant une autonomie intellectuelle et opérationnelle, vous définissez ainsi directement avec le consultant les besoins auxquels il doit répondre.

3. NOS ENGAGEMENTS

Faire appel à AS'COM pour répondre à un besoin de compétences c'est l'assurance :

- De salariés protégés: nos consultants bénéficient chez AS'COM du statut protecteur du salariat et prétendent aux mêmes avantages que les salariés dits « classiques ».
- De l'allègement des contraintes administratives et sociales : nous prenons en charge toute la partie administrative et sociale liée à la réalisation de la prestation auprès de votre société. Le consultant ne fait pas parti de vos effectifs. La seule contrepartie étant le règlement d'une facture à l'issue de la mission.
- De consultants compétents : nous recrutons avec attention nos collaborateurs afin de vous proposer une offre adaptée de qualité.
- De conditions générales de vente : nos prestations sont soumises à la signature d'un contrat régi par le droit commercial.



- D'une RCP : nos salariés sont couverts dans l'exercice de leur mission par notre contrat d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle.

4. LES AVANTAGES

En conciliant flexibilité et simplicité, vous gagnez en sérénité dans la gestion de vos Ressources Humaines.

La très grande souplesse de cette nouvelle relation de travail permet de générer des actions non financées par la masse salariale de l'entreprise cliente. Le coût pour l'entreprise peut être très compétitif.

Vous ne répondez qu'au seul besoin présent pour une durée qui peut évoluer avec la mission. Tout cela sans avoir à gérer la lourdeur d'une embauche et de la gestion d'un contrat de travail.

Finis les dépassements de seuil, les contrats à répétition, les définitions de poste, l'accueil du nouveau salarié, l'adaptation de poste et les déclarations pour une intervention de quelques semaines.

5. NOTRE RÔLE

AS'COM se charge principalement d'assurer la gestion administrative de la prestation et du prestataire. Ainsi dégagé des contraintes juridiques, administratives fiscales et sociales vous pouvez vous consacrer à l'aspect opérationnel et aux résultats.

- Recrutement du prestataire,
- Proposition de consultants,
- Création des contrats commerciaux,
- Adaptation de la mission à vos besoins,
- Gestion du contrat de travail, déclaration et formation du salarié,
- Gestion administrative des missions de formation,
- Etablissement de la facture,
- Rémunération du consultant,
- Gestion des frais engagés par le consultant,
- Suivi de votre satisfaction.

6. Le coût

Le tarif négocié directement avec le consultant comprend :

- La rémunération du consultant et les charges sociales lui assurant une gestion et une protection salariale complète,
- Nos frais de gestion qui varient entre 3% et 9% et sont calculés sur les honoraires versés.

